



Comment bien travailler avec un architecte : nos conseils pour les particuliers

1. Bien choisir son architecte : il sera un partenaire à long terme il est important d'avoir une bonne communication.
2. Attention au temps de trajet, privilégiez la proximité de l'architecte.
3. Le temps et les explications de l'architecte ont de la valeur, (sinon vous ne feriez pas appel à lui !) : il est normal de rémunérer la visite-conseil ou visite avant achat.
4. Définissez avec votre architecte la limite de prestations (programme et localisation) de votre intervention.
5. L'architecte s'adapte à votre besoin et offre des prestations « à la carte ». Vous pouvez faire appel à lui pour des missions courtes (étude de faisabilité, esquisse, dépôt de pièces administratives : Déclaration Préalable, Permis de Construire...) ou pour des missions plus longues, par exemple pour la totalité d'un projet depuis les études jusqu'à la fin du chantier.

Chaque architecte a sa propre manière de travailler. Assurez-vous de bien comprendre cette méthode, et qu'elle vous convienne.

6. Un projet de construction est un projet à long terme, prendre le temps d'y réfléchir.
7. Lisez le contrat avec votre architecte, faites-vous expliquer les termes spécifiques.
8. Tout le monde a ses habitudes : expliquez-lui votre manière de vivre.
9. Vous connaissez bien votre environnement, indiquez à l'architecte ses spécificités (ex : horaires, voisins bruyants, vues, utilisations et manière de vivre...) ainsi que ce qui vous plaît et/ou vous déplaît.
10. L'architecte est là pour vous donner des conseils, et peut vous faire faire des économies.
11. Vous avez un rôle à jouer pour la réussite du projet. Respectez vos obligations importantes pendant tout le déroulement du projet : assurances, apport de documents nécessaires, règlements...
12. En copropriété, pensez aux demandes obligatoires auprès des assemblées générales.
13. Pensez aux autorisations obligatoires, à leurs délais d'obtention et aux délais de recours incompressibles.
14. Pensez à réunir toutes les pièces utiles à son travail : diagnostics, règlement de copropriété, acte de propriété, plans existants et travaux déjà effectués, en copropriété : carnet d'entretien de l'immeuble...

Les fiches conseils d'Architectes & Particuliers

15. Sachez qu'il peut y avoir d'autres intervenants extérieurs. L'architecte vous informera des études nécessaires à prévoir.
16. Les entreprises vous donnent leur temps de travail qui n'inclut pas le temps de travail de l'architecte, des études et de nombreux aléas, comme par exemple le calendrier des vacances.
17. En dehors des horaires d'ouverture de l'agence de votre architecte, n'hésitez pas à lui envoyer un mail, il en prendra connaissance dès son retour.
18. Avant de commencer tous travaux, pensez à prévenir tous risques avec un voisin avec un référé préventif ou constat d'huissier.
19. Avant d'intervenir auprès d'un tiers, consultez votre architecte. De la conception à la réalisation, il collecte, centralise et tient à jour l'ensemble des informations relatives à votre projet ; il sera le mieux placé pour vous conseiller dans la défense de votre intérêt et pour le bon déroulement de l'opération.
20. Pour le bon avancement du projet, n'oubliez pas de valider les choix aux différentes étapes.
21. Faire des modifications en cours de chantier coûte cher, prenez le temps de réfléchir à toutes les solutions en phase de conception.
22. Un chantier peut être dangereux, n'y allez pas sans son autorisation. Il vous tiendra au courant de l'avancement par des comptes-rendus et pourra vous organiser des visites en sécurité.

Un projet réussi est un travail d'équipe en bonne intelligence collective entre les différents intervenants : le Maître d'Ouvrage (vous-même), l'architecte et l'entreprise.

L'architecte est votre partenaire et votre conseiller !